

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

## JUILLET 2017

NUMERO SPECIAL N° 55

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

<b>2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES.....</b>	<b>2</b>
<i>Arrêté n° 17-29 NB du 6 juillet 2017 autorisant les adhésions et les retraits de membres au syndicat mixte Manche Numérique....</i>	<i>2</i>
<b>DIVERS.....</b>	<b>2</b>
<b>EHPAD « RESIDENCE DELIVET » DE DUCEY LES CHERIS.....</b>	<b>2</b>
<i>Avis de recrutement du 4 juillet 2017 d'un cuisinier à l'EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS .....</i>	<i>2</i>

---

**2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES**


---

**Arrêté n° 17-29 NB du 6 juillet 2017 autorisant les adhésions et les retraits de membres au syndicat mixte Manche Numérique**

CONSIDERANT que les modalités d'adhésion et de retrait de membres prévus par les statuts du syndicat mixte Manche Numérique, sont remplies ;

Article 1 : Sont autorisées les adhésions du conseil départemental de la Sarthe, du syndicat des écoles publiques de Saint-Georges-de-Rouelley et de Saint-Cyr-du-Bailleul, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Saint-Malo-de-la-Lande, des communes de Belval, de Montpinchon, du Vast, de Saint-Denis-le-Gast, de Saint-Denis-le-vêtu, de Saint-Pierre-de-Coutances, de Savigny, au titre de la compétence « informatique de gestion » du syndicat mixte Manche Numérique.

Article 2 : Est autorisé le retrait du syndicat d'adduction d'eau potable de l'Elle au titre de la compétence « informatique de gestion » du syndicat mixte Manche Numérique.

Article 3 : L'annexe 1 relative à la liste des membres du Syndicat Mixte Manche Numérique actualisée est jointe au présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

L'annexe 1 relative à la liste des membres du syndicat mixte Manche Numérique actualisée peut être consultée en préfecture, à la direction de collectivités, de la citoyenneté et de la légalité – bureau des collectivités locales.

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY




---

**DIVERS**


---

**EHPAD « RESIDENCE DELIVET » DE DUCEY LES CHERIS**

***Avis de recrutement du 4 juillet 2017 d'un cuisinier à l'EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS***

Un poste de cuisinier (équivalent au grade d'ouvrier principal de deuxième classe) est à pourvoir à l'EHPAD « Résidence Delivet » de Ducey Les Chéris (50), établissement de la fonction publique hospitalière, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Les candidatures devront comprendre :

- un curriculum vitae détaillé, listant les formations suivies ;
- une lettre de motivation ;
- les 3 dernières fiches d'évaluation/notation.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation de l'intéressé, doivent être adressées avant 17h le 4 août

2017 à : Madame la Directrice - EHPAD « Résidence Delivet » - Boulevard J-B Delivet - BP 31 – 50220 DUCEY LES CHERIS

Tél. 02.33.89.26.00 – [al.butault@mr-delivet.fr](mailto:al.butault@mr-delivet.fr), auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires.

Signé : La directrice : Anne-Laure BUTAULT